

Date d'élaboration (ou de mise à jour) du profil : **Elaboré en juillet 2012**

Zone d'étude du profil de baignade

Nom de la zone baignade (ZB) : Zone de baignade de Grignon
Nom du plan d'eau : Plan d'eau des Gilères Blanches
Commune : Grignon
Département : Savoie (73)
Région : Rhône-Alpes
Alimentation du plan d'eau : nappe alluviale de l'Isère appartenant à la masse d'eau FRDG 314 « Alluvions de l'Isère Combe de Savoie et Grésivaudan + Bréda »
Activités pratiquées : baignade surveillée, détente et loisirs, ...
Personne responsable de l'eau de baignade : Maire de Grignon
Exploitant de la base de loisirs et de la zone de baignade : CoRAL
Personnel chargé de l'entretien du site : Services Techniques Municipaux de Grignon
Personne chargée des observations sur la zone de baignade :
Surveillants de baignade pendant la saison balnéaire
CoRAL en dehors de la saison



Période d'ouverture et fréquentation		
Période	Espace de baignade	Zone de loisirs
Samedi 16, dimanche 17 et mercredi 20 juin 2012	12h30-18h30	10h00-21h00
Du samedi 23 juin au mardi 31 juillet 2012 inclus	12h30-18h30	10h00-21h00
Du mercredi 1 ^{er} août au jeudi 30 août 2012 inclus	12h30-18h30	10h00-20h30

De 12h30 à 18h30 : baignade surveillée
 Après 18h30 : baignade non surveillée aux risques et périls des usagers
 Fréquentation de la base de loisirs : jusqu'à 30 000 personnes par saison (800 à 1 000 personnes maximum par jour)

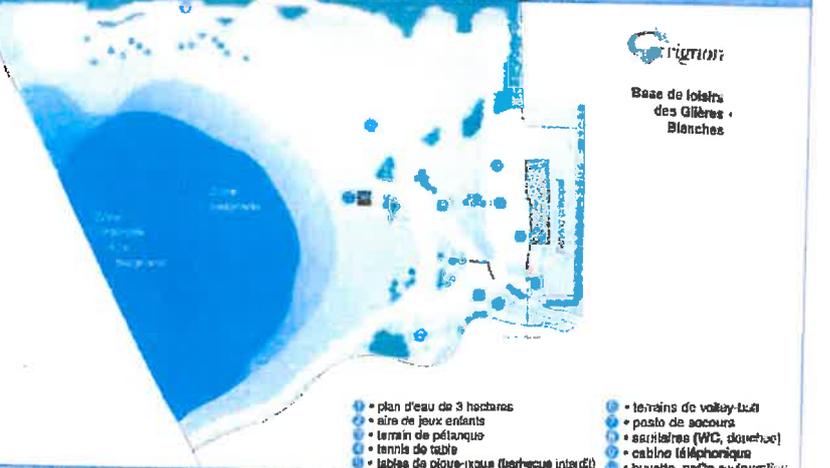
Historique de la qualité de l'eau de baignade :
 Suivi de la qualité de l'eau de baignade en 2010 (CoRAL) : **bonne qualité** (paramètres bactériologiques et physico-chimiques)
Classement de l'eau de baignade (ARS 73) :

Année	2012
Classement	
<ul style="list-style-type: none"> ● Eau de bonne qualité ● Eau de qualité moyenne ● Eau pouvant être momentanément polluée ● Eau de mauvaise qualité 	

Liste des épisodes de pollution ayant déclassé la qualité des eaux de baignade (classé C ou D) ou nécessité la fermeture de la baignade :

- été 2006 : fermeture de la baignade (transparence insuffisante - pollution par les fines)
- 2006-2007 : pollution aux huiles minérales
- 2010 : réouverture de la baignade après expertise, mise en place de mesures préventives et aménagements du plan d'eau
- 2011 : fermeture de la baignade (niveau de la nappe d'alimentation du lac insuffisant, d'où une zone de baignade de dimension trop réduite)
- 2012 : réouverture de la baignade

Description du site et de ses aménagements



Procédure à suivre en cas de suspicion de pollution

- En cas d'observation d'une situation anormale (changement de couleur de l'eau, diminution de la transparence, éléments indésirables...) :
- ⇒ Traitement de la situation inhabituelle (nettoyage de la zone de baignade, ...)
 - ⇒ Avertissement de la délégation territoriale de Savoie de l'ARS (ex-DDASS) des désagréments et des décisions prises par le maire et l'exploitant de la zone de baignade
 - ⇒ Si besoin : analyse de la qualité bactériologique des eaux de baignade ou d'autres paramètres (huiles minérales, métaux, ...)
 - ⇒ Cas dans lesquels la baignade peut être suspendue ou déconseillée :
 - Transparence de l'eau insuffisante ou changement anormal de la couleur de l'eau
 - Pollution ne pouvant être résorbée rapidement (nappes d'hydrocarbures, ...)
 - Dépassement des valeurs seuils proposées par l'AFSSET pour les paramètres bactériologiques (cf. tableau ci-dessous)
 - ⇒ Information du public par voie d'affichage (panneau, arrêté municipal, ...) ou de signalisations (drapeaux) des décisions prises et des résultats d'analyses

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Type	Impact	Source de pollution	Nature du risque	Paramètres mesurés sur la ZB	Mesures préventives	Actions curatives/plan d'action
avéré	Très faible	Activités industrielles (pollution par les fines)	Diminution de la visibilité dans l'eau	Transparence < 1 m	- Inspections visuelles et suivi régulier de la zone de baignade et du plan d'eau - Injection des fines à 18 m de profondeur par GRA - Dragage le plus loin possible de la zone de baignade en été	- Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution - Mise en place d'un merlon entre la zone de baignade et la partie encore exploitée (2009/2010) - Mise en place de graviers sur la zone de baignade (2009/2010)
	Faible	Assainissement de la base de loisirs	Pollution organique et bactériologique	*Entérocoques intestinaux > 660 UFC/100mL *Echerichia coli > 1800 UFC/100ml	- Entretien régulier du site - Mesures de suivi régulier	- Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution - Modification des installations sanitaires de la base de loisirs à prévoir (toilettes sèches ou fosse étanche à vidanger)
potentiel	Très faible	Activités industrielles (hydrocarbures, enrobés, ...)	Pollution aux hydrocarbures et autres substances chimiques	Huiles minérales, métaux	- Inspections visuelles et suivi régulier de la zone de baignade et du plan d'eau - Campagnes de prélèvements et analyses d'eau et sédiments (métaux et hydrocarbures) - Avertissement de l'exploitant de la zone de baignade quand GRA change les huiles de la drague	- Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution - Mise en place d'un barrage flottant anti-hydrocarbures (2006) - Sensibilisation des riverains du plan d'eau à envisager (interdiction de rejet de substances polluantes)
	Très faible	Configuration du site (ancienne décharge)	Pollution aux hydrocarbures et autres substances chimiques	Huiles minérales, métaux	- Entretien régulier du site - Inspections visuelles et suivi régulier de la zone de baignade et du plan d'eau - Campagnes de prélèvements et analyses d'eau et sédiments (métaux et hydrocarbures)	- Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution - Mise en place de graviers sur la zone de baignade (2009/2010)
accidentel	Très faible	Déversement d'hydrocarbures (chemin de la digue et parking)	Pollution aux hydrocarbures	Huiles minérales, métaux	- Inspections visuelles et suivi régulier de la zone de baignade et du plan d'eau - Campagnes de prélèvements et analyses d'eau et sédiments (métaux et hydrocarbures)	- Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution - Mise en place d'un barrage flottant anti-hydrocarbures (2006) - Sensibilisation des riverains du plan d'eau à envisager (interdiction de rejet de substances polluantes)
	Très faible	Crues de l'Isère	Variable	Variable	- Inspections visuelles et suivi régulier de la zone de baignade et du plan d'eau	- Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution

Légende l'impact de la pollution sur la zone de baignade :

 Impact très faible
 Impact faible
 Impact moyen
 Impact fort
 Impact très fort